

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2022/205

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORRÈGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Albert BEGUE.

Absents excusés : Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Martine LABAT.

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune De Bonnemazon pour le financement de travaux de rénovation d'équipement communal (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Bonnemazon sollicitant un fonds de concours d'un montant de 969 € à la CCPL pour l'opération : travaux de rénovation d'équipement communal

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de rénovation d'équipement communal	2 345 €	Fonds de concours CCPL	969 €
		Autofinancement commune	1 376 €
Total	2 345 €	Total	2 345 €

LE BUREAU

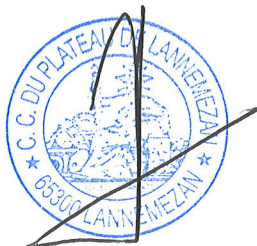
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 969 € à la commune de Bonnemazon pour le financement de l'opération de travaux de rénovation d'équipement communal.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le

27 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20221213-2022-205B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2022
Date de réception préfecture : 27/12/2022